

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MARS 2008

L'an deux mil huit, le mardi 25 mars à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 mars 2008, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François PUPPONI, Maire.

**Etaient présents** : Isabelle BERESSI, Annie PERONNET, Matata JACQUES, Rosan HURTUS, Evelyne PLANSON, Gérard UZAN (à partir du point 3.1), Jeanne GOMEZ, Maria CHATELLIER, Frédéric NICOLAS, Sandrine PERONNET, Youri-Ramsès MAZOU-SACKO, Mohamed Ali ABCHICHE, (Adjoints au Maire), Daniel DOMAN, Fabienne SROUSSI (à partir du point 1.6), Georges OCLIN, Catherine VESPERINI, Farid BERHAL, Eliette FONTAINE, Mourad CHIKAOUI, Nadeen DELARUE, Jean-Pierre PASSE-COUTRIN, Jocelyne MAYOL, Linda UZAN, Marie-Laure AMACIN, Katchik KATCHIKIAN, Naïssat AHAMED, Charles SOUFIR, Anne CHARLET, Patrick HADDAD, Annick DUPRE, Manuel ALVAREZ, Georgette ADRIENCENSE, Antoni YALAP, Karine LAURENT-DUCROQ, Jean-Louis ZADIKIAN, Manuela DAS NEVES, Rachid ADDA, Romana NAVARRE, (Conseillers Municipaux).

**Représentés par pouvoir** :

Antoine ESPIASSE	pouvoir à François PUPPONI
Luc BENTZ	pouvoir à Matata JACQUES
Albert HADDAD	pouvoir à Jeanne GOMEZ
Jean RIMONDO	pouvoir à Isabelle BERESSI
Sandrine Sophia SOOSAIPILLAI	pouvoir à Catherine VESPERINI
Patrick TOULMET	pouvoir à Manuela DAS NEVES

**Secrétaire de séance** :

Frédéric NICOLAS

---

Le Conseil,

**I DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

- 1.1 Désigne les délégués de la Ville de Sarcelles dans les organismes extérieurs et les commissions communales
- 1.2 Désigne les délégués de la Ville de Sarcelles, 16 titulaires et 6 suppléants, à la Communauté d'agglomération Val de France
- 1.3 Désigne les membres du Comité de la Caisse des Ecoles de Sarcelles, en plus du Maire, Président de droit, comme suit : Luc BENTZ, Marie-Laure AMACIN, Anne CHARLET, Nadeen DELARUE, Jeanne GOMEZ, Georges OCLIN, Manuel ALVAREZ, Evelyne PLANSON et Antoni YALAP
- 1.4 Fixe à 8 le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- 1.5 Désigne Luc BENTZ en qualité de Conseiller municipal chargé des questions de défense

- 1.6 Fixe les indemnités de fonction des élus comme suit :
- Pour le Maire : 72,19 % de l'indice brut 1 015,
  - Pour les adjoints : 28 % de l'indice brut 1 015,
  - Pour les conseillers délégués : 28 % de l'indice brut 1 015,

## **II Direction des ressources humaines**

- 2.1 Décide de créer une commission administrative paritaire par catégorie de fonctionnaires compétente à l'égard de la commune, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles
- 2.2 Décide de créer un comité d'hygiène et de sécurité compétent à l'égard de la commune, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles
- 2.3 Décide de créer un comité technique paritaire compétent à l'égard de la commune, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles
- 2.4 Décide de désigner :
- les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants, dont le maire, Président de droit, siégeant au comité technique paritaire,
  - les 4 membres titulaires et les 4 membres suppléants siégeant au comité d'hygiène et de sécurité,
  - les 3 membres titulaires, dont le maire, Président de droit, et les 3 membres suppléants siégeant à la commission administrative paritaire de la catégorie A,
  - les 4 membres titulaires, dont le maire, Président de droit, et les 4 membres suppléants siégeant à la commission de réforme de la catégorie B,
  - les 7 membres titulaires, dont le maire, Président de droit, et les 7 membres suppléants siégeant à la commission de réforme de la catégorie C,
  - un membre siégeant au conseil de discipline de recours,
  - les 2 membres titulaires et les 4 membres suppléants siégeant à la commission de réforme
- 2.5 L'octroi d'une indemnité de conseil, pour la durée de la mandature, à Monsieur René COBAC, trésorier principal de Sarcelles

## **MOYENS**

### **III Direction des finances**

- 3.1 Prend acte du débat d'orientation budgétaire

Le Député-Maire,

François PUPPONI

Le Maire certifie que le présent compte rendu a été affiché le  
A la porte de la Mairie  
Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe des Services